

Image not found or type unknown



Copropriétaire qui quitte les lieux

Par **LOPEZ CYRIL**, le **01/11/2008** à **11:32**

Bonjour, je suis copropriétaire d'une maison individuelle construite en 2005 j'ai un crédit immobilier en cours et des crédits conso en commun avec l'autre copropriétaire. Celui-ci a décidé de quitter les lieux pour vivre ailleurs je ne suis pas sûr de sa bonne foi car je ne sais pas s'il va continuer à honorer les crédits, jusqu'à ce que la maison soit vendue. Je ne peux supporter cette charge tout seul, je vais avoir un enfant. Dois-je pour me couvrir, faire constater son départ par un huissier et prévenir mon notaire ? pour qu'il assigne à payer ses traites. Merci de votre aide et de la réponse que vous m'apporterez
CYRIL LOPEZ